

## Règlements spécifiques 2022/2023 CHEERLEADING

### Modifications aux règlements

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- 4.1 Classement (**modifié**)
- 5.4 Révision vidéo (**Ajout**)
- 9. Annexe 1 | Cahier de charge (**modifié**)

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en **rouge**.

### Table des matières

1. Règlements du jeu	2
2. Admissibilité	2
3. Modalités de compétition	2
4. Modalités de classement	3
5. Responsabilités de l'institution hôte	3
6. Officiels	4
7. Délits et sanctions	4
8. Mérites sportifs	4
9. Annexe 1   Cahier de charge	6
10. Annexe 2   Bris d'égalité FCQ	8

## 1. Règlements du jeu

Les règles du jeu en vigueur sont celles de la Fédération de Cheerleading du Québec (FCQ), éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

### 1.1. Uniformes

Chaque compétiteur doit porter un uniforme d'équipe identifié à son institution lors du déroulement des rencontres universitaires, à défaut de quoi son pointage individuel et par équipe ne comptera pas.

## 2. Admissibilité

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

- Les formulaires d'admissibilité de chaque équipe universitaire doivent parvenir au RSEQ avant la 1<sup>re</sup> compétition de la saison ;
- Le comité organisateur doit faire la vérification des alignements de chaque équipe après chacune des prestations. Pour la vérification, les étudiants-athlètes doivent présenter une carte d'identification avec photo ;
- Les universités peuvent faire parvenir tout ajout de participants admissibles avant chaque compétition.

## 3. Modalités de compétition

### 3.1. Composition de l'équipe

Nombre minimum et maximum d'étudiants-athlètes par équipe : selon la réglementation de la FCQ, et ce, sans considération au nombre de compétiteurs masculins et féminins.

Chaque institution doit assigner un entraîneur pour chaque équipe. L'entraîneur ne peut pas être un compétiteur.

### 3.2. Formule de compétition

Trois (3) compétitions en saison régulière et un (1) championnat provincial.

#### 4. Modalités de classement

##### 4.1. Classement

Le classement est établi en fonction des points attribués à chaque équipe à chaque **passage**.

Une valeur est accordée aux résultats de chacun des **passages** comme suit :

- Passage #1= 40%
- Passage #2= 60 % ;  
Total Compétition 1 = **10%**
- Passage #1= 40%
- Passage #2= 60 % ;  
Total Compétition 2 = **20%**
- Passage #1= 40%
- Passage #2= 60 % ;  
Total Compétition 3 = **30%**
- Passage #1= 40%
- Passage #2= 60 % ;  
Total championnat provincial = **40%**

L'équipe championne est déterminée par le classement général à la suite du championnat provincial.

Pour chacune des compétitions, les équipes cumulent le nombre de points suivant au classement général.

	1 <sup>re</sup> position	2 <sup>e</sup> position	3 <sup>e</sup> position	4 <sup>e</sup> position	5 <sup>e</sup> position	6 <sup>e</sup> position
C1	10 pts	8 pts	6 pts	4 pts	2 pts	1 pt.
C2	20 pts	16 pts	12 pts	8 pts	4 pts	2 pts.
C3	30 pts	24 pts	18 pts	12 pts	6 pts	3 pts.
C4	40 pts	32 pts	24 pts	16 pts	8 pts	4 pts.

##### 4.2. Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- En compétition, le bris d'égalité de la FCQ s'applique (voir Annexe 2) ;
- Au classement de la saison régulière, voir les règles du secteur universitaire.

#### 5. Responsabilités de l'institution hôte

Les responsabilités du comité organisateur sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

##### 5.1. Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

Le cahier de charge universitaire est remis au comité organisateur de chaque compétition afin d'aider ce dernier à mieux définir les tâches et critères requis par les équipes universitaires (voir Annexe 1).

## 5.2. Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- Une (1) personne certifiée par un organisme reconnu en premiers soins doit être présente en tout temps sur les lieux de la compétition.

## 5.3. Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

## 5.4. Révision vidéo

**Le comité organisateur doit fournir un protocole de révision vidéo.**

## 6. Officiels

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus dans le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- L'ajout d'un (1) officiel (juge en chef qui fera aussi la révision, si nécessaire) et l'accès à une reprise vidéo doivent être offerts le comité organisateur. Toutes les équipes pourront ainsi faire une demande de révision ou obtenir des explications, et ce, avant la remise et la publication officielle des résultats

## 7. Délits et sanctions

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

## 8. Mérites sportifs

### 8.1. Championnat

Récompenses	
Bannière de champion	1
Casquettes	40
Médailles d'or	40
Médailles d'argent	40
Médailles de bronze	40
Trophée	1

## 8.2. Équipe(s) d'étoile(s)

- La sélection des équipes d'étoiles est telle que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente ;
- Chaque institution désigne ses représentants ;
- Les deux (2) équipes d'étoiles (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>) sont chacune composées d'un étudiant-athlète par institution ;
- Les 1<sup>ers</sup> choix de chaque institution composent la 1<sup>re</sup> équipe d'étoiles et les 2<sup>es</sup> choix de chaque institution composent la 2<sup>e</sup> équipe d'étoiles.

## 8.3. Honneurs individuels

La sélection des honneurs individuels qui suivent se fait par vote des entraîneurs ou des administrateurs tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente :

- Athlète par excellence ;
- Recrue par excellence ;
- Entraîneur de l'année ;
- Prix leadership et engagement social.

Les honneurs individuels et les équipes d'étoiles seront dévoilés à la fin du championnat provincial.

## 9. Annexe 1 | Cahier de charge

### 1. Horaire de compétition

La séance d'échauffement ainsi que les deux (2) passages doivent être positionnés dans le même bloc de compétition,

Le 2<sup>e</sup> bloc d'échauffement peut débuter dès que les équipes ont reçu le pointage et le classement des équipes.

Dû aux longs déplacements, il est souhaitable que le bloc universitaire débute au plus tôt à 11h

### 2. Vérification

Le comité organisateur doit faire la vérification des alignements de chaque équipe après chacune des prestations. Pour la vérification, les étudiants-athlètes doivent présenter une carte d'identification avec photo.

### 3. Échauffement et performance

Il doit y avoir une série de stations pour l'étirement-échauffement comprenant :

- Une (1) station d'échauffement/activation ;
- Une (1) station de « tumbling » d'un minimum de 60 pieds de long et deux (2) « slides » de large ;
  - o S'il est impossible d'avoir ces dimensions, s'assurer qu'un tapis de réception soit ajouté à la fin de la ligne de « tumbling » ;
  - o Si aucun tapis de « tumbling » sécuritaire n'est disponible, une période d'échauffement sur la surface de performance doit être prévue à l'horaire pour toutes les équipes ;
- Une (1) station de « stunt » ;
- Une (1) station de sept (7) « slides ».

### 4. Secouriste et premiers soins

Avoir un (1) intervenant en premiers soins en tout temps près de la zone d'échauffements et un (1) intervenant en premiers soins en tout temps près du tapis de performance.

### 5. Juges

Voir l'article 6 pour l'assignation des officiels

Les feuilles de pointage de la FCQ sont utilisées, avec la dernière version des règlements spécifiques de cheerleading universitaire du RSEQ.

### 6. Pointages et résultats

Après le 1<sup>er</sup> passage, les équipes doivent recevoir les feuilles de juge avec les commentaires ainsi que le classement des équipes.

Total du pointage des deux (2) prestations :

- Après 1<sup>re</sup> prestation, affichage pour les entraîneurs seulement ;
- Après 2<sup>e</sup> prestation, annonce des positions à tout le monde.

### 7. Ordre de passage

Un ordre de passage pour chaque compétition sera déterminé par tirage au sort. Ce tirage sera effectué par le RSEQ avant le début de la saison. Pour toutes les compétitions, incluant le championnat provincial, le 2<sup>e</sup> passage se fait dans le même ordre que 1<sup>er</sup>.

Voici le résultat du tirage au sort pour l'ordre de passage des compétitions **2022-2023** :

Ordre de passage			
Compétition 1	Compétition 2	Compétition 3	Championnat
26 novembre	29 janvier	18 février	19 et 20 mars
Montréal	Québec	Trois-Rivières	À déterminer
1. Bishop's 2. Laval 3. UQTR 4. Sherbrooke 5. Montréal 6. UQAM	1. UQTR 2. Sherbrooke 3. Montréal 4. UQAM 5. Laval 6. Bishop's	1. Sherbrooke 2. UQTR 3. Laval 4. Montréal 5. Bishop's 6. UQAM	1. UQTR 2. Laval 3. Bishop's 4. Sherbrooke 5. Montréal 6. UQAM

10. Annexe 2 | Bris d'égalité FCQ

*Extrait de la FCQ*

Étapes pour bris d'égalité (en ordre de priorité) :

- a. L'équipe avec la meilleure note de performance sera la gagnante.
- b. L'équipe avec le moins de déductions sera la gagnante.
- c. L'équipe avec le moins de pénalités (infractions) sera la gagnante.
- d. L'équipe avec le total de points en difficulté le plus élevé sera la gagnante.
- e. Les juges prennent la décision, la majorité l'emporte et la décision des officiels est finale.